

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

Date de convocation :
22/04/2026

**Date de publication
de la convocation :**
22/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. CHEVALIER Philippe - M. RECOUVREUX Christophe - M. CHAMINADE Denis - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

Absente excusée et représentée : Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme FAHY Laure)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérécours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Représentants du conseil municipal - Désignations auprès des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 56-04-2015 du conseil municipal du 14 avril 2015 portant adhésion de la commune au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2015,

Vu le courrier du président du CNAS du 23 mars 2026 relatif à la désignation des représentants élu/agent de la collectivité en qualité de délégués,

Conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS), dans le prolongement des élections municipales, il convient de désigner, pour la durée du mandat municipal, **UN délégué « élu »** qui sera le représentant de notre collectivité au sein des instances du CNAS.

Il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire « élu » et d'un délégué suppléant « élu ».

Se déclarent candidates :

TITULAIRE « ÉLUE » SUPPLÉANTE « ÉLUE »
CADOUOT Christine MARTENOT Séverine

Ont obtenu :

TITULAIRE « ÉLUE » SUPPLÉANTE « ÉLUE »
CADOUOT Christine 33 voix MARTENOT Séverine 33 voix

Christine CADOUOT ayant obtenu 33 voix est désignée en qualité de **déléguée titulaire « élue »** du conseil municipal auprès du CNAS.

Séverine MARTENOT ayant obtenu 33 voix est désignée en qualité de **déléguée suppléante « élue »** du conseil municipal auprès du CNAS.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 avril 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,


Guillaume RUET



La Secrétaire de séance,


Lisa MANSOURI